

Monsieur Pierre LOUETTE  
Fédération Française des Télécoms  
17 rue de l'Amiral Hamelin  
75116 Paris

Monsieur le Président,

Nous avons le devoir dans la présente lettre de vous faire part d'une doléance partagée par nos associations représentatives. En effet, quelques 4,1 millions de personnes sourdes ou malentendantes sont de potentiels clients d'opérateurs téléphoniques et de télécommunications.

Parmi les nombreux moyens de télécommunication électroniques qui existent aujourd'hui, seuls les SMS, Internet et les applications web sont totalement accessibles pour les personnes ayant une surdité profonde. Or, la quasi-totalité des forfaits proposés par vos opérateurs comprennent un temps d'appel vocal dont ces personnes n'en ont pas l'utilité. Ces forfaits ne peuvent donc pas réellement répondre aux besoins de ces personnes sourdes profondes, devant être dans l'obligation de payer une part forfaitaire correspondant aux communications vocales. De nombreuses plaintes, provenant de nos publics sourds, concernent notamment la contrainte de payer un prix forfaitaire comprenant toujours un temps d'appel vocal pour utiliser les SMS et Internet. L'appel vocal est totalement inaccessible pour nos membres et les obliger à payer un service qu'ils n'utilisent pas, cela porte préjudice à la prise en compte de leur handicap et nous motivent dans cette interpellation.

D'autre part, certains opérateurs téléphoniques se sont engagés volontairement à travers une charte qu'ils ont signée le 9 juin 2011. Parmi les mesures annoncées, il est question d'« analyser avec les associations représentatives des personnes handicapées leurs attentes pour mieux appréhender leurs besoins ». Nous souhaitons fortement que ce forfait « vocal » puisse être optionnel et en particulier pour le public sourd n'ayant pas ce besoin.

Nous revendiquons l'égalité des droits et des chances pour tous, notamment ceux prévus et contenus dans certains articles de la loi du 11 février 2005 traitant de l'accessibilité et l'obligation des offres de services adaptés.

C'est pourquoi nous vous interpellons pour trouver ensemble des solutions ayant pour but de remédier à cette obligation injuste et de permettre une meilleure équité des services adaptés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations associatives.

A Paris, le 05 janvier 2014



Mr Vincent COTTINEAU  
Président de la FNSF

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cottineau'.



Mr Cédric LORANT  
Président de l'Unisda

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lorant'.



Mr René BRUNEAU  
Président du MDSF

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruneau'.

Paris, le 18 février 2014

A l'attention de

**Vincent Cottineau, Président de la FNSF – 41 rue Joseph Python 75020 Paris**

**Cédric Lorant, Président de l'UNISDA - 8, rue Taylor - 75010 PARIS**

**René Bruneau, Président du MDSF - 18 Avenue Gabriel Péri, 93400 Saint-Ouen**

Messieurs les Présidents,

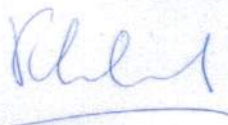
Pierre Louette, Président de la FFTélécoms, m'a transmis votre courrier relatif à votre demande que la part correspondant aux communications vocales dans les forfaits proposés par les opérateurs puisse être rendue optionnelle pour les personnes sourdes et malentendantes.

En ce qui la concerne, la Fédération Française des Télécoms ne peut par statut que répondre aux questions d'intérêt général dans le respect absolu des règles de la concurrence en vigueur. S'agissant d'une demande à caractère commercial, nous avons donc transmis votre lettre à nos membres concernés.

Cependant, vous rappelez les engagements pris de façon volontaire par la Fédération en 2011 dans la charte pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux services de communications électroniques. Dans ce cadre, les réunions de concertation que nous avons périodiquement ensemble et avec les autres associations de personnes handicapées nous permettent l'échange et le dialogue sur les sujets qui vous concernent. C'est pourquoi, nous avons demandé au CIH de bien vouloir organiser, sous son égide, une réunion de préparation du troisième bilan de la charte et d'échange sur toutes les questions que vous voudrez bien soulever. Nous sommes actuellement dans l'attente de l'organisation de cette réunion de travail.

Je vous rappelle en outre que la FFTélécoms ne peut s'engager que pour ses membres, qui ne représentent pas la totalité des opérateurs télécoms français. Vous trouvez la liste de nos membres sur notre site internet, qui a reçu en 2013 le label AccessiWeb Bronze et trois étoiles d'Argent 2013 pour une durée de deux ans.

Je vous prie de croire, messieurs les Présidents, en l'expression de mes sentiments distingués.



Richard Lalande  
Président de la Commission  
Développement Durable